



PROGRAMME D'AIDE AU DÉPLACEMENT

205, rue Hawkins, bureau 101, Whitehorse (Yukon) Y1A 1X3 | 867-633-7890 ou
1-800-661-0555 | lotteriesyukon.com/fr | LotteriesYukon@yukon.ca

CONTEXTE

La Commission des loteries du Yukon propose du financement dans le but d'aider les Yukonnais et les Yukonaises à mener une vie saine et active par des activités artistiques, sportives et récréatives.

Elle se sert des recettes de la vente de billets de loterie pour financer les arts, les sports et les loisirs dans le territoire par l'entremise de programmes de financement et du partage des recettes avec le gouvernement du Yukon. L'aide financière vise à :

- améliorer l'accès et la participation de la population yukonnaise aux activités artistiques, sportives et récréatives;
- aider les gens à perfectionner leurs talents et leurs compétences dans le domaine des arts, du sport et des loisirs;
- consolider les infrastructures artistiques, sportives et récréatives;
- accroître la capacité organisationnelle et communautaire dans le domaine des arts, du sport et des loisirs.

Au Yukon, les compétitions et les concours sont plus rares en raison de la population modeste et du peu d'infrastructures pour la pratique de certains sports. Le Programme d'aide au déplacement sert à pallier ce problème.

EXAMEN DU PROGRAMME

Le Programme est en train d'être modifié progressivement pour simplifier sa prestation et assurer sa viabilité et sa durabilité.

Qui plus est, son budget a été revu à la hausse le 1^{er} avril 2020. Cette augmentation stabilise le financement pour les organismes qui font régulièrement appel au Programme, en plus de prévoir des fonds pour les nouveaux demandeurs.

OBJECTIFS

Le Programme d'aide au déplacement aide les personnes du Yukon à couvrir leurs frais de déplacement pour participer à des compétitions ou à des concours dans le territoire ou ailleurs. Il vise à favoriser l'expansion des arts, des sports et des loisirs amateurs en multipliant les occasions de participation à des compétitions sportives ou récréatives et à des concours ou performances artistiques.

BÉNÉFICIAIRES ADMISSIBLES

Voici des exemples de bénéficiaires admissibles :

- L'organisme qui régit un sport;
- Les organismes sans but lucratif (OSBL), s'il n'existe aucun organisme régissant le sport;
- Les OSBL du secteur artistique;
- Les groupes parascolaires du secondaire.

À l'exception des groupes parascolaires du secondaire, les bénéficiaires admissibles doivent :

- être des OSBL enregistrés du Yukon et se conformer à la *Loi sur les sociétés*;
- n'avoir aucun rapport en retard à soumettre à Loteries Yukon;
- n'avoir aucune dette à rembourser au gouvernement du Yukon.

PLANS DE DÉPLACEMENTS

Pour améliorer l'efficacité du Programme d'aide au déplacement et faire en sorte que tous y aient équitablement accès, à compter de 2020-2021, on demandera aux organismes de soumettre un plan de déplacements à chaque exercice.

Ce plan recense les déplacements qui auront lieu durant l'année financière (du 1^{er} avril au 31 mars), et pour lesquels l'organisme prévoit demander du financement à Loteries Yukon. On peut y énumérer jusqu'à dix (10) événements. Des exceptions peuvent s'appliquer.

Les organismes yukonnais qui régissent un sport ou, s'il n'en existe pas, les OSBL doivent préparer un plan de déplacements et le faire approuver par Loteries Yukon.

À partir de 2020-2021, Loteries Yukon ne financera que les déplacements dans le cadre des compétitions qui figurent dans le plan approuvé d'un organisme.

DÉPLACEMENTS ADMISSIBLES

Du 1^{er} avril au 31 mars, chaque participant peut obtenir du financement pour les déplacements suivants dans une même discipline :

- Nord – Soit a) deux déplacements au Yukon ou b) un déplacement au Yukon et un aux Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut ou en Alaska
- Extérieur du Yukon – Un déplacement à l'extérieur du Yukon

Les écoles secondaires ont chacune droit à trois sorties parascolaires, selon les paramètres ci-dessus.

Les participants doivent être membres en règle de l'organisme, sauf dans le cas des groupes parascolaires du secondaire.

Les OSBL du secteur artistique peuvent se déplacer pour participer à des concours ou à des prestations, selon les paramètres ci-dessus, s'ils peuvent démontrer que l'événement comporte un processus de sélection. Par sélection, on entend une évaluation par les pairs (jury, directeur artistique ou comité de sélection).

ACCOMPAGNATEURS

Les accompagnateurs comprennent les entraîneurs et les surveillants. Le nombre d'accompagnateurs admissibles à un financement dépend du nombre de participants admissibles et des ratios suivants :

- Un accompagnateur pour 20 adultes ou moins;
- Un accompagnateur pour 10 jeunes ou moins.

Dans le cas de participants vivant avec un handicap, le nombre d'accompagnateurs est déterminé au cas par cas.

DÉPENSES ADMISSIBLES

Chaque participant et accompagnateur peut recevoir jusqu'à 200 \$ par déplacement pour couvrir ses frais de transport.

De plus, les participants de localités rurales qui se rendent à l'extérieur du Yukon sont admissibles :

- au remboursement du kilométrage aller-retour entre leur localité et Whitehorse, jusqu'à concurrence de 200 \$ (voir le tableau « Déplacements normalisés au Yukon »);
- à un montant supplémentaire jusqu'à concurrence de 200 \$ lorsque la localité n'est pas desservie par une voie de transport terrestre.

Le remboursement des déplacements terrestres est calculé selon le tableau ci-dessous ou selon le coût réel du voyage de groupe en autobus nolisé (selon le montant le moins élevé).

DÉPLACEMENTS NORMALISÉS AU YUKON		
De Whitehorse à :		
Localité	Kilométrage aller-retour	Montant du remboursement (kilométrage x 25 ¢)
Beaver Creek	914	200 \$
Burwash Landing	568	142 \$
Carcross	148	37 \$
Carmacks	351	88 \$
Dawson	1077	200 \$
Destruction Bay	534	134 \$
Faro	702	176 \$
Haines Junction	315	79 \$
Mayo	814	200 \$
Old Crow	Par avion	200 \$
Pelly Crossing	570	143 \$
Ross River	820	200 \$
Tagish	206	51 \$
Teslin	367	92 \$
Watson Lake	911	200 \$

DÉPENSES ET DEMANDEURS INADMISSIBLES

Voici des exemples de demandeurs et d'activités inadmissibles :

- Déplacements qui n'ont pas reçu l'approbation de l'organisme régissant le sport (dans le cas d'un organisme affilié);

- [À partir de 2020-2021] Déplacements qui ne figurent pas dans le plan approuvé;
- Déplacements pour participer à des championnats du Yukon (y compris les matchs de division des coupes du Yukon);
- Déplacements pour participer à des jeux comme les Jeux d'hiver de l'Arctique, les Jeux du Canada, les Jeux autochtones de l'Amérique du Nord, les Jeux du Canada 55+, les Jeux d'été de l'Ouest du Canada, etc.;
- Ateliers, formations, camps ou cliniques, congrès ou réunions;
- Déplacements où le participant est rémunéré pour assister ou se produire à un événement, ou déplacements associés à la vente ou à la promotion d'objets d'art.

DEMANDES ET DATE LIMITE

Les demandes au Programme d'aide au déplacement doivent parvenir à Loteries Yukon dans les trente (30) jours civils suivant l'événement et répondre aux critères suivants :

- [À partir du 1^{er} avril 2020] L'événement figure dans le plan de déplacements approuvé.
- Le formulaire de demande est bien rempli, et signé par l'organisme qui régit le sport (dans le cas d'un organisme affilié), l'OSBL ou la direction de l'école.
- Le demandeur a fourni des renseignements sur l'événement, ex. en soumettant le formulaire d'inscription et l'information tirée de son site Web (date, lieu, type d'événement, etc.).
- Les participants sont des membres en règle de l'organisme.
- La demande montre qu'un processus de sélection a eu lieu préalablement à toute performance artistique lors d'un événement.
- La demande contient une preuve de participation pour tous les participants admissibles, comme une carte de pointage ou une feuille de jeu, une liste de résultats, une liste des arbitres du tournoi ou un rapport de sélection.
- La demande s'accompagne des photos numériques haute résolution de tous les participants à l'événement, envoyées par courriel à lotteriesyukon@gov.yk.ca.
- La demande prévoit une preuve de reconnaissance envers Loteries Yukon, ex. remerciements publiés dans les médias sociaux ou ajout du logo de Loteries Yukon sur le site Web de l'organisme.

Les demandes complètes sont traitées dans un délai de dix (10) à quinze (15) jours ouvrables.

POUR EN SAVOIR PLUS

Téléphone : 867-633-7892

Sans frais (au Yukon) : 1-800-661-0555

Courriel : lotteriesyukon@yukon.ca

Pour obtenir d'autres renseignements sur le Programme ou le formulaire de demande, rendez-vous au www.lotteriesyukon.com/fr

Les renseignements personnels sont recueillis en vertu du *Règlement concernant les loteries publiques* aux seules fins d'administration du Programme d'aide au déplacement. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec Loteries Yukon au 633-7892 ou (sans frais au Yukon) au 1-800-661-0555.